FICHE SANTÉ DE L'ÉLÈVE

Année scolaire 2025-2026

La direction du centre et les intervenants en premiers soins désirent vous assurer des *conditions* favorables et des soins appropriés en cas d'urgence. Merci de compléter le questionnaire et de signer aux endroits prévus.

NOM : _____PRÉNOM : _____

☎résidence : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Sexe : Féminin ❍ Masculin ❍

PERSONNE (S) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Personne à contacter : _____ ☎ _____

Autre personne à contacter : _____☎ _____

SOUFFREZ-VOUS DE :

			Médicament À la maison?	Médicament .Au Centre?
Maladie de cœur ?	❍ Oui ❍ Non	Si oui :	❍	❍
Diabète ?	❍ Oui ❍ Non	Si oui :	❍	❍
Épilepsie ?	❍ Oui ❍ Non	Si oui :	❍	❍
Asthme sévère? ❍	Oui ❍ Non	Si oui :	❍	❍

Allergies sévères ? ❍ Oui ❍ Non

Si oui, lesquelles : _____

Avez-vous toujours un auto-injecteur EPI Pen avec vous ? oui ❍ Non □

Si oui, dites-nous où le trouver rapidement : _____

Portez-vous des lentilles cornéennes ? ❍ Oui ❍ Non

Prenez-vous régulièrement des médicaments ? ❍ Oui ❍ Non

Si oui, lesquels : _____

Reconnaissance et autorisation

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des renseignements énoncés au verso de cette fiche. J'autorise le centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries à utiliser et à communiquer, le cas échéant, aux organismes de santé, tout renseignement jugé nécessaire.

_____ _____

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE *DATE*

SIGNATURE AU VERSO →

OBLIGATION DÉCOULANT DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (LOI 65) (L.R.Q. 1979, C.a-2.1)

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 64 ET 65 DE LA LOI 65, VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE :

1- Les renseignements contenus à la fiche de santé sont demandés par le centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries dont le siège social est situé au 50 boulevard Taschereau à La Prairie, J5R 4V3.

2- Ces renseignements sont destinés à des fins d'identification et de description de l'état de santé des élèves des écoles du centre de services.

3- La présente fiche fait partie du dossier de l'élève. Elle est à la disposition du personnel (direction, enseignant et responsables des premiers soins) au besoin.

4- Tous les renseignements demandés à la fiche de santé sont obligatoires.

5- Le refus, pour la personne concernée, de fournir les renseignements demandés peut compromettre les services qui seront dispensés à l'élève.

Les dispositions des articles 83 et suivants ainsi que 89 et suivants de la loi susmentionnée permettent un droit d'accès aux renseignements contenus à la fiche de santé et un droit de rectification de tout renseignement qu'elle renferme s'il s'avère inexact, incomplet ou équivoque ou si sa collecte, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi

NOTE IMPORTANTE

Disposition découlant de la *Politique de premiers soins du centre des services scolaire des Grandes-Seigneuries*.

Lorsqu'un malaise ou un accident jugé grave survient à un élève et qu'il doit être transporté à un centre de santé ou à son domicile ou que l'on doit le transporter par ambulance à un centre hospitalier, les coûts de son transport aller et retour sont à la charge de l'élève majeur ou à la charge des parents pour un élève mineur.

_____ _____

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE *DATE*